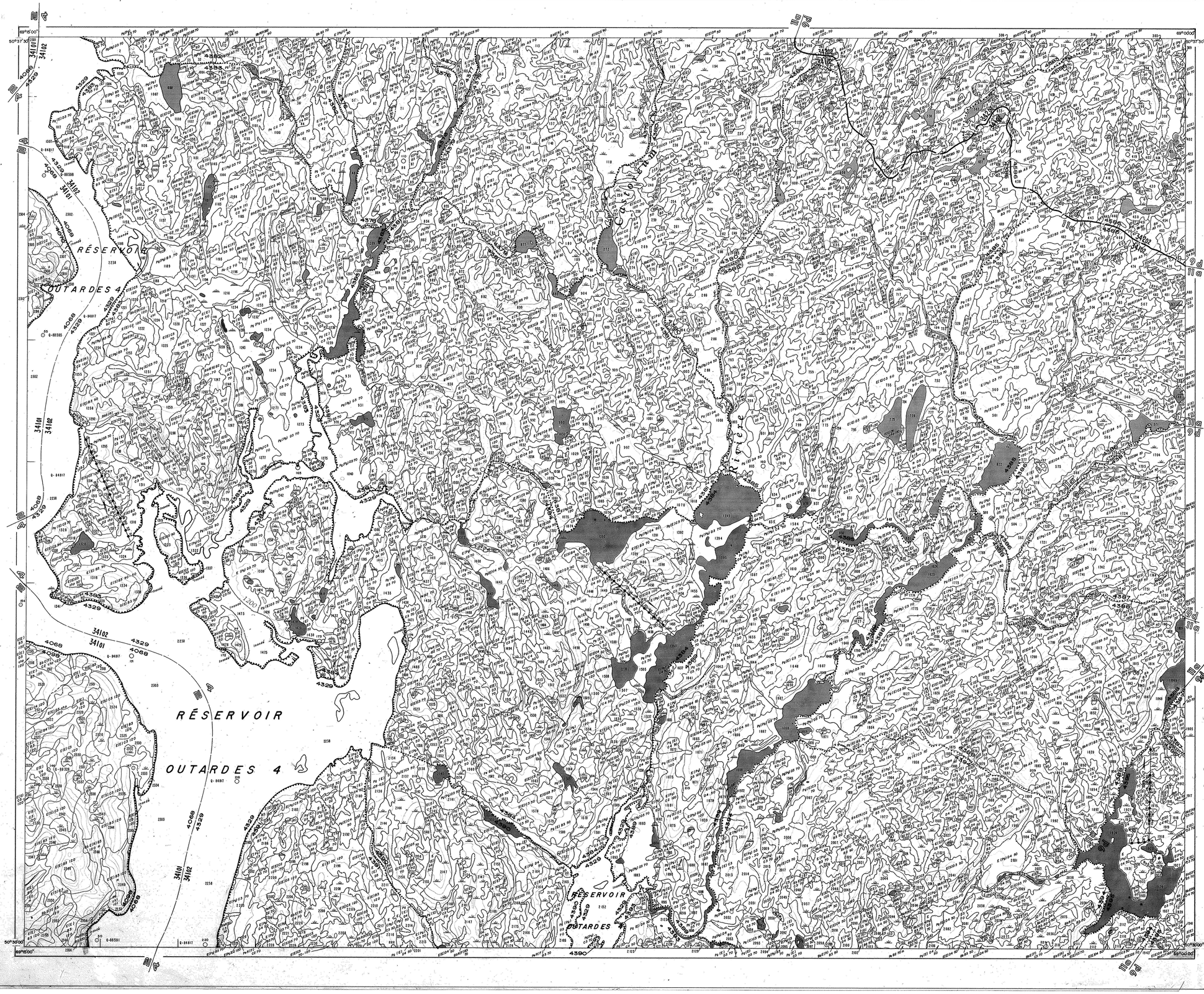

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — ,bassin secondaire
— — ,bassin tertiaire
Limite de tenure
— — de division de recensement
— — de municipalité
— — de canton, de seigneurie
— — de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT		Tendance feuillue	Tendance résineuse
RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)			
Résineux			
— — à sapin et/ou épinette blanche	R	R (S)	R (S)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R	R (S)	R (S)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R	R (S)	R (S)
— — à pin gris	R	R (S)	R (S)
— — à mélèze (laricin)	R	R (S)	R (S)
— — à pruche	R	R (S)	R (S)
— — à cèdre	R	R (S)	R (S)
Pessière			
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portée-tension)	R	(E)	(E)
— — à thuya (cèdre)	R	R (S)	R (S)
— — à mélèze	R	(S)	(S)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R	R (S)	R (S)
— — à pin gris	R	R (S)	R (S)
— — à pruche	R	R (S)	R (S)
— — à sapin et/ou épinette	R	R (S)	R (S)
— — (plantation épinette blanche)	R	(S)	(S)
— — (plantation épinette rouge)	R	(S)	(S)
— — (plantation épinette noire)	R	(S)	(S)
Sapinière			
— — (le sapin et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portée-résineux)	R	(S)	(S)
— — à thuya (cèdre)	R	R (S)	R (S)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R	(S)	(S)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R	R (S)	R (S)
— — à pin gris	R	R (S)	R (S)
— — à mélèze	R	(S)	(S)
— — à pruche (sapinette boumier)	R	R (S)	R (S)
Pinède à pin rouge			
— — — — avec pin rouge	R	Pr (R)	Pr (R)
— — — — avec épinette rouge (le occupent plus de 75% de la portée résineux)	R	Pr (R)	Pr (R)
— — — — avec épinette noire	R	Pr (R)	Pr (R)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	R	Pr (R)	Pr (R)
— — — — avec pin gris	R	Pr (R)	Pr (R)
— — — — avec pin gris	R	Pr (R)	Pr (R)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	R	Pr (R)	Pr (R)
— — — — (plantation)	R	Pr (R)	Pr (R)
Pinède à pin gris			
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineux)	R	Pg (R)	Pg (R)
— — — avec épinette blanche	R	Pg (R)	Pg (R)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	R	Pg (R)	Pg (R)
— — — avec mélèze	R	Pg (R)	Pg (R)
— — — avec pin blanc	R	Pg (R)	Pg (R)
— — — avec pin rouge	R	Pg (R)	Pg (R)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	R	Pg (R)	Pg (R)
— — — (plantation du thuya)	R	Pg (R)	Pg (R)
Pinèdes			
— — (le pruche occupe plus de 75% de la portée résineux)	R	Pu (R)	Pu (R)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R	Pu (R)	Pu (R)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R	Pu (R)	Pu (R)
— — à pin gris	R	Pu (R)	Pu (R)
— — à pruche	R	Pu (R)	Pu (R)
— — à sapin et/ou épinette blanche	R	Pu (R)	Pu (R)
— — (plantation)	R	Pu (R)	Pu (R)
Mélèzin			
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineux)	R	Ml (R)	Ml (R)
— — à thuya (cèdre)	R	Ml (R)	Ml (R)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R	Ml (R)	Ml (R)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R	Ml (R)	Ml (R)
— — à pruche	R	Ml (R)	Ml (R)
— — à sapin et/ou épinette blanche	R	Ml (R)	Ml (R)
— — (plantation épinette européen)	R	Ml (R)	Ml (R)
— — (plantation épinette noire)	R	Ml (R)	Ml (R)
— — (plantation de mélèze laricin)	R	Ml (R)	Ml (R)

TYPE DE COUVERT		Tendance feuillue	Tendance résineuse
MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)			
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris	Fl Pg	Fl (Pg R)	Fl (Pg R)
— — — — avec pin blanc	Fl R	Fl (Pg R)	Fl (Pg R)
— — — — avec pin rouge	Fl R	Fl (R (S))	Fl (R (S))
— — — — avec pruche	Fl R	Fl (R (S))	Fl (R (S))
— — — — avec épinette noire ou rouge	Fl R	Fl (R (S))	Fl (R (S))
Bouleaux à bouleau blanc avec épinette noire ou rouge	Bb R	Bb (R (S))	Bb (R (S))
— — — — avec épinette noire ou rouge	Bb R	Bb (R (S))	Bb (R (S))
— — — — avec pin blanc	Bb R	Bb (R (S))	Bb (R (S))
— — — — avec pin rouge	Bb R	Bb (R (S))	Bb (R (S))
— — — — avec pruche	Bb R	Bb (R (S))	Bb (R (S))
Bouleaux à bouleau jaune avec épinette	Bj R	Bj (R (S))	Bj (R (S))
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc	Fl R	Fl (R (S))	Fl (R (S))
— — — — avec pin rouge	Fl R	Fl (R (S))	Fl (R (S))
Peupleraie avec sapin	Pe R	Pe (R (S))	Pe (R (S))
— — avec pin blanc	Pe R	Pe (R (S))	Pe (R (S))
— — avec pin rouge	Pe R	Pe (R (S))	Pe (R (S))
— — avec épinette noire ou rouge	Pe R	Pe (R (S))	Pe (R (S))
Chênaie rouge résineuse	Cr R	Cr (R (S))	Cr (R (S))
Frênaies résineuses	Fr R	Fr (R (S))	Fr (R (S))
Mélangés à feuillus tolérants	M R	M R (S)	M R (S)
— — — — sur sol mince	M R	M R (S)	M R (S)

TYPE DE COUVERT	
FEUILLUS (groupements)	
Feuillus	
— — d'essences intolérantes	F
— — d'essences tolérantes	Ft
— — à bouleau jaune (plantation)	Fj
Bouleaux à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Bb
— — à bouleau jaune	Bj
Peupleraies	Pe
Chênaies rouge	Cr
Frênaies	Fr
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Fr (R)
— — à bouleau jaune	Fr (Bj)
— — à feuillus d'essences intolérantes	Fr (F)
— — à feuillus d'essences tolérantes	Fr (Ft)
Plantations à feuillus à sapin	Pl (S)
— — à mélèze (laricin)	Pl (L)
— — de peuplier	Pl (Pe)
— — de peuplier hybride	Pl (Ph)
— — de tilleul d'ornement	Pl (Tc)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec — ⊘
Dénudé et semi-dénudé humide — ⊘
Autre — T

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle	CP
Coupe partielle en bande	CB
Coupe partielle par bouquet	CBq
Coupe partielle plus épaisse légère	CL
Chablis partiel	Ch
Coupe totale	CT
Brûlis partiel	Br

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinettes feuillus résineux: ⊖ 1 à 50 % ⊕ 51 à 99%

ORIGINE

Coupe totale	C
Brûlis	B
Coupe partielle	CP
Coupe partielle en bande	CB
Coupe partielle par bouquet	CBq
Coupe partielle plus épaisse légère	CL
Chablis partiel	Ch
Brûlis partiel	Br

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
0 (Jeune)	0-20 cm
30	21-40 cm
50	41-60 cm
70	61-80 cm
90	81-100 cm
100	101 cm +

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (cm)	30-70 (cm)
90-30	30-90
90-50	50-90
90-70	70-90
100-70	70-100

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune inéquienne: Pour 2 étages de feuillus différents, peuplements de type mixte (+ de 50 cm)
Autres peuplements majorité des tiges entre 0 et 60 cm.
Vieilleuse inéquienne: Pour 2 étages de feuillus différents, majorité des tiges mixte (+ de 50 cm)
Autres peuplements majorité des tiges en plus de 60 cm.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ		1	2	3	4	5	6
A	80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B	60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C	40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D	25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	normal
Moyenne	31 à 60 %	↑
Forte	61 à 90 %	↑
Abrupte	91 % et plus	↑

Dépassement: accumulé de 30 mètres
N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 1 E C 1 ss 50 m Q — classe de densité; — classe de pente; — classe d'âge; — groupement; — classe de hauteur; — classe de densité; — sous groupe d'essences; — groupement d'essences

R cm 4 R 101 — classe de pente; — classe d'âge; — groupe de hauteur; — classe de hauteur; — classe de densité; — type de couvert

GARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR.: LE GROUPE DRYADE LTÉE (SOND. 2) / SIGNATURE:
GARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR.: GAUTHIER, PARENT & ASS. (SOND. 4) / SIGNATURE:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 9
Unité de gestion: 93
Unité d'aménagement: -2
Unité de sondage: 000 15 04

Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique: 34102*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité: 97900
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle: 4385*
Région écologique: 11a*
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 930 MANICOUAGAN

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Photographie aérienne: 1984-88-89
Carte forestière: Année de publication: 1988-89
Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 15/9/87
Déclinaison magnétique: 25° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

	22 K 13	22 K 14	22 K 15
	S.E. S.O.	S.E. S.O.	S.E. S.O.
	N.E. N.O.	N.E. N.O.	N.E. N.O.
22 K 12	22 K 11	22 K 10	
	S.E. S.O.	S.E. S.O.	S.E. S.O.
	N.E. N.O.	N.E. N.O.	N.E. N.O.
22 K 5	22 K 6	22 K 7	

22 K/11 S. E.

16